

PROCURATION

Le/la soussigné(e) :
Domicilié(e) à/ayant son siège social à :

représentée aux fins des présentes par (1)

propriétaire de actions de la société anonyme S.A.Spadel N.V., dont le siège social est établi à 1030 Bruxelles, 103 rue Colonel Bourg

déclare donner procuration à (2) :

pouvant agir séparément,

pour le/la représenter à l' Assemblée Générale Ordinaire de la société anonyme S.A. Spadel N.V., qui aura lieu le jeudi 9 juin 2011 à 15 heures au siège social de la Société, 103, Rue Colonel Bourg à 1030 BRUXELLES - ou à tout autre date et lieu auxquels cette assemblée serait remise - avec l'ordre du jour suivant

Ordre du jour

1. Rapport annuel du Groupe SPADEL et Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice social de SPADEL S.A. clôturé au 31 décembre 2010.
2. Rapports du Commissaire au sujet des comptes consolidés et des comptes annuels de SPADEL S.A. sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2010.
3. - Communication des comptes annuels consolidés relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2010.
- Approbation des comptes annuels de SPADEL S.A. relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2010.

Proposition de décision :

- Approuver les comptes annuels de SPADEL S.A. relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2010, en ce compris l'affectation suivante du résultat (en euros):

- Bénéfice de l'exercice 2010 à affecter	7.238.292
- Bénéfice reporté de l'exercice précédent	5.895.705
- Bénéfice disponible pour affectation	13.133.997
- Dotation aux réserves disponibles	4.000.000
- Distribution d'un dividende brut de 1,00 euro (0,75 net) par action aux 4.150.350 actions qui y ont droit	4.150.350
- Bénéfice à reporter	4.983.647

(1) Destiné aux personnes morales: indiquer le nom et la qualité du signataire

(2) En vertu de l'article 20 des statuts le mandataire doit être également actionnaire; les personnes morales peuvent se faire représenter par un mandataire non actionnaire; les époux peuvent se faire représenter par leur conjoint; les mineurs et interdits peuvent se faire représenter par leurs tuteurs et curateurs.

4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.

Propositions de décision :

- 4.1. Octroyer la décharge aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2010;
- 4.2. Octroyer la décharge au Commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2010.

5. Rémunération des Administrateurs

Proposition de décision :

La rémunération fixe des Administrateurs pour les cinq réunions du Conseil d'Administration prévues au calendrier annuel, telle que fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2005, reste inchangée mais devient, pour moitié, avec effet au 1^{er} janvier 2011, soumise à la condition de la présence effective aux réunions du Conseil d'Administration.

La rémunération fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2005 pour les réunions additionnelles du Conseil d'Administration et pour les réunions des Comités d'Audit et de Nomination & Rémunération reste inchangée.

En conséquence, avec effet au 1^{er} janvier 2011, la rémunération des Administrateurs est fixée comme suit :

- Réunions du Conseil d'Administration :

Rémunération	Pour les cinq réunions		Par réunion additionnelle
	Fixe	Liée à la présence aux réunions	
Président du Conseil d'Administration	25.000€	25.000€ (soit 5.000€ par réunion)	- 10.000€
Administrateurs (par Administrateur)	12.500€	12.500€ (soit 2.500€ par réunion)	5.000€

- Réunions des Comités d'Audit et de Nomination et Rémunération

Président du Comité Administrateurs (par Administrateur)	Par réunion 5.000€ 2.500€
---	---------------------------------

Aux fins de, en son nom, signer les feuilles de présence et tous autres actes ou procès-verbaux, participer à toutes délibérations, émettre tous votes sur les diverses questions portées à l'ordre du jour et faire de manière générale tout ce qu'il jugera utile, sous réserve expresse de l'observation des statuts.

lieu et date :

signature (3) :